



Mardi 8 décembre 2009
Seul le discours prononcé fait foi

CGB Assemblée Générale 2009

Discours d'Eric Lainé

Président de la CGB

Monsieur le Ministre,

Nous avons tenu à vous montrer ce film aujourd'hui pour vous présenter la situation de notre filière et la façon dont nous avons maîtrisé une réforme qui aurait pu lui être fatale.

Nous avons d'abord pris en mains l'avenir capitalistique des sociétés sucrières puisqu'en quinze ans la part des coopératives dans la production de sucre est passée de 15 à 60%.

Nous avons restructuré nos usines et concentré la production betteravière sur les bassins les plus performants sans jamais oublier de toujours produire plus et mieux, c'est-à-dire avec moins d'intrants.

Nous avons investi lourdement dans les nouveaux débouchés en particulier dans la production de Bioéthanol.

Mais tout cela a pu se faire grâce au maintien d'outils de régulation de marché efficaces et à l'existence d'accords interprofessionnels reconnus.

Ce cadre de fonctionnement est en place encore pour cinq ans. Alors me direz-vous, où est le problème ?

Tout d'abord, depuis cette réforme, les relations interprofessionnelles ne sont pas aussi faciles qu'avant, même si sur ce sujet notre filière est souvent citée en exemple.

Ensuite, se profile, dès l'année prochaine, une réflexion majeure sur la PAC post 2013, et sur le budget y afférant, à laquelle notre filière risque de ne pas échapper.

Revenons aux relations interprofessionnelles.... il y a en effet beaucoup à dire.

Nous sommes le seul secteur où un accord interprofessionnel, portant sur les conditions d'achat, de livraison et de paiement d'une matière première agricole, en l'occurrence la

betterave, est inscrit aussi explicitement dans une réglementation communautaire. Ce dispositif interprofessionnel est donc reconnu à Bruxelles au moins pour un secteur. M. le Ministre, si cela existe pour une production pourquoi ne pas l'étendre à tous les secteurs de l'OCM unique ?

Quant au prix de la betterave du quota, la réglementation fixe un prix minimum garanti jusqu'en 2014 et il est même prévu, que nous devons également bénéficier, par accord interprofessionnel, d'un supplément de prix si le prix de marché du sucre est supérieur au prix de référence. Pour la betterave du Quota, les choses sont donc bien claires.

Par contre, rien de tel n'est prévu sur le prix de la betterave Hors Quota dans la réglementation communautaire. Et il faut reconnaître que depuis 2005 la quasi-totalité des industriels nous imposent des prix de betteraves Hors Quota sans segmentation de marché, et donc sans rapport avec la valorisation des débouchés finaux.

Les fabricants de sucre ont refusé d'inclure ces éléments dans un accord interprofessionnel, éléments sur lesquels nous avons l'aval de la DGCCRF. Notre seul pouvoir c'est de ne pas semer, mais quand la betterave est là, comme cette année, avec cette importante production de betterave excédentaire, que faire face au refus des industriels de négocier les conditions de paiement de ces betteraves ?

En résumé, lorsqu'il y a obligation de conclure des accords interprofessionnels sur les volumes et les prix, ça marche.

Quand cette obligation n'existe pas, hé bien, cela ne marche pas !

Autrement dit, sans contrainte réglementaire ou législative, nous sommes impuissants face à quelques industriels !

C'est pourquoi, M. le Ministre, nous attendons votre Loi de Modernisation Agricole avec impatience.

Une loi pour remettre la balle au centre en matière de relation interprofessionnelle,

Une loi pour rééquilibrer les rapports entre l'amont et l'aval,

Une loi pour un juste partage de la valeur ajoutée.

M. le Ministre, deux éléments doivent figurer dans cette loi : il faut autoriser les interprofessions à donner des recommandations de prix et rendre obligatoire des contrats qui portent sur les volumes et les prix, et ces contrats doivent être négociés avant les semis dans le cadre d'organisations de producteurs dûment mandatées.

Ce sujet a été largement traité ce matin en présence de vos services. Nous attendons maintenant de voir se concrétiser nos demandes dans la Loi. J'en ajoute une à laquelle nous sommes résolument attachés : le déplafonnement de la DPA.

Sur la PAC post 2013, qui concerne l'organisation de la production betteravière dans l'Union européenne, nous nous sentons dorénavant bien seul !

Après la suppression des quotas laitiers, nous risquons en effet d'être l'unique secteur à bénéficier d'une telle organisation puisqu'il est question également de supprimer les droits de plantations en vigne et les quotas de la féculé. Mais il reste encore les quotas de pêche, quotas que vous défendez âprement, alors reprenons espoir !

Rappelons que notre système de quota respecte nos engagements internationaux, et n'a pas empêché d'ouvrir largement depuis octobre dernier le marché communautaire aux sucres des PMA comme nous y obligeait l'accord « Tout sauf les armes ».

Précisons également que le régime des quotas ne devrait pas nous empêcher d'exporter quand le prix du marché mondial est supérieur aux coûts de production dans l'Union européenne, contrairement à certaines idées colportées à Bruxelles.

Mieux, la compétitivité de notre secteur n'a pas souffert du système de Quota et nous avons transféré aux utilisateurs industriels de sucre et aux consommateurs une bonne partie de nos gains de productivité.

Et que Bruxelles ne se base surtout pas sur les niveaux de prix mondiaux actuels comme il l'a fait en son temps pour les céréales et le lait pour justifier d'une dérégulation de notre filière post 2014, puisque dès l'année prochaine, ils ne seront plus à ce niveau.

Alors, M. le Ministre, pourquoi s'interroger sur une telle organisation de marché ?

Non, le régime des Quotas sucre n'est pas un instrument de régulation du passé !

Et ce matin lors de nos travaux nous n'avons trouvé aucune raison valable qui justifierait de devoir abandonner un tel outil de régulation.

Seules des raisons idéologiques qui conduisent à laver plus blanc que blanc, empruntées à un libéralisme échevelé, et dont on est revenu dans le secteur financier, seraient à même de justifier la remise en cause du système de Quota, raisons que nous réfutons, car sans fondement.

M. le Ministre, vous avez été celui après Michel Barnier, qui avait su fédérer beaucoup de pays de l'Union européenne, autour d'une certaine idée de la PAC avec des outils efficaces de régulation de la production. Vous venez encore de prendre une initiative en réunissant jeudi, à Paris, 22 de vos collègues sur ces sujets.

Comme nous vous l'avons rappelé, notre secteur a su se réformer tout en sauvegardant les outils de régulation de sa production en termes de volumes et de prix. Mais, n'oublions pas qu'il fallut fermer 5 usines et que 5000 planteurs ont abandonné la betterave. Alors attention,

que dans le cadre de la réflexion PAC post 2013, on n'ajoute pas un secteur sur la liste des productions en crise.

Nous avons de bons arguments liés à la spécificité de notre secteur, sachons les faire valoir.

Monsieur le Ministre, nous avons voulu aborder cette question dès cette Assemblée Générale, car l'année prochaine, les propositions de la Commission seront sur la table de négociation. Et comme vous le savez, faire revenir la Commission sur ses propositions, ce n'est pas chose facile tant son pouvoir est grand face à celui du Conseil des ministres et cela même si nous bénéficierons demain du levier de la codécision parlementaire.

Alors agissons dès à présent. Mieux vaut prévenir que guérir.

M. le Ministre, l'agriculture traverse une crise sans précédent. Face à la volatilité des prix constatée dans la majorité des autres secteurs, notre filière reste sans aucun doute un élément stabilisateur du revenu des exploitations.

Et pourtant avec un rendement extrêmement élevé nous enregistrons pour la campagne 2009/10 une baisse de revenu !

D'une part nous n'échappons pas à la hausse générale des coûts de production et dans le même temps deux éléments plombent la recette betteravière,

- l'ajustement des DPU en 2009 qui ne compense qu'à moitié la nouvelle baisse du prix des betteraves du Quota,
- et un barème richesse inadapté vu l'augmentation récente de la richesse des betteraves, barème qu'il conviendra de revoir le plus rapidement possible.

Même dans notre secteur, le revenu ne se porte pas aussi bien que nos performances agronomiques ou que la valorisation des sucres excédentaires sur le marché mondial, aurait pu le laisser croire. A ce propos, je rappelle que le prix des betteraves excédentaires doit être compris dans une fourchette de 20 à 22 euros/tonne, compte-tenu des prix mondiaux.

M. le Ministre, aucune quantité de sucre excédentaire ne doit être reportée sur la campagne suivante.

Je sais que plusieurs solutions sont à l'étude, telles que :

- la reclassification de sucre Hors Quota en sucre du Quota pour le marché intérieur,
- l'exportation du sucre 2009/10 avec des certificats 2010/11,
- le déplafonnement des exports....

Sur ce dernier point, M. le Ministre, il faut convaincre la Commission d'exporter au-delà des limites de l'OMC car compte-tenu des prix sur les marchés mondiaux nous ne sommes plus dans le cas de figure d'exportations subventionnées au sens de l'OMC.

Et là, j'insiste.

Car au-delà du problème de l'écoulement des sucres 2009, cela doit avoir valeur test pour entériner le fait qu'à partir d'un certain niveau de prix sur le marché mondial, quota ou pas quota il n'y a plus de limite à nos exportations. Il faut obtenir de la Commission qu'elle ne déforme pas les conclusions du Panel Sucre et en fasse un argument d'abandon du régime des Quotas.

Pour l'avenir, l'amélioration de notre compétitivité doit rester un axe majeur pour notre filière.

Mais attention, nous ne serons jamais compétitifs par rapport au Brésil. Certes en quantité produite de sucre par hectare nous sommes les premiers au monde, mais nos coûts de production industriels pâtissent de la brièveté des campagnes de production, et du coût de l'énergie par rapport à la disponibilité en bagasse de la filière sucre de canne. Alors, sauf à avoir des betteraves résistantes au gel et donc un démarrage possible de la récolte en juillet et ainsi un doublement de la durée des campagnes de fabrication, notre handicap est lourd. Mais ce saut technologique que nous attendons passe par l'acceptation des OGM. M. le Ministre, quand en finira-t-on avec l'obscurantisme ?

Par contre, il nous faut être les meilleurs dans l'Union européenne. Si sur le plan agronomique c'est le cas, et de loin, il faut encore améliorer la compétitivité de notre industrie qui pâtit de ses positionnements géographiques excentrés vis-à-vis des marchés de consommation et dans certains cas aussi, il faut le dire, de la taille de ses usines.

Il faut d'autant plus se soucier de notre compétitivité qu'elle va être confrontée très vite à de nouvelles contraintes environnementales.

Tout d'abord sur le plan industriel, l'ensemble des installations des sucreries, des distilleries et des déshydratations de pulpes va devoir prendre en compte des objectifs de réduction d'émission de CO2 beaucoup plus strictes. Cette mesure va nous pénaliser par rapport à nos compétiteurs extérieurs à l'Union européenne qui n'auront peut-être pas les mêmes objectifs à atteindre.

Sur le plan agronomique c'est le Plan français Ecophyto 2018 et les BCAE (bonnes conditions agricoles environnementales) qui vont nous pénaliser tant à l'intérieur de l'Union européenne qu'à l'extérieur. Et qu'est-ce que c'est que ces éléments topographiques que l'on nous impose !

M. le Ministre, nous avons fait le choix d'aller de l'avant sur la réduction des intrants, mais gare aux excès et aux impasses techniques. Nous ne les accepterons pas !

Compte-tenu de tous ces éléments nous ne pouvons pas nous passer d'une protection aux frontières de l'Union. Et la réduction des droits de douane telle que prévue dans le dernier

document d'août 2008 du Doha Round oblige à maintenir une clause de sauvegarde pendant la durée de l'accord et non pour une durée limitée à 7 ans.

Il me revient de Genève, que le sucre pourrait être classé produit tropical, contrairement aux engagements de la Commission. M. le Ministre, soyons vigilant car cela serait très fâcheux pour la préférence communautaire.

De la même façon arrêtons de multiplier les accords de libre-échanges bilatéraux en franchise de droits de douane. L'Union européenne est déjà largement importatrice avec 25% de sa consommation. Pourquoi dépendre encore plus d'un approvisionnement extérieur à l'Union européenne alors que nous avons toute capacité à le faire ?

Arrêtons de parler de préférence communautaire dans les discours quand les actes ne suivent pas !

Prenons l'exemple des USA : ils font exactement l'inverse de l'Union européenne. Ils ont décidé de limiter les importations de sucre pour que la production intérieure représente au minimum 85% de la consommation. Et bien nous, on baisse la production en fonction de l'augmentation des importations ! Et ce sans limite, sans objectif de maintien d'un seuil minimum d'autosuffisance.

Et tout cela en totale contradiction avec les objectifs du traité de Rome...

Quand cela va-t-il cesser ?

Pour terminer un mot sur la filière Bioéthanol.

Comme vous avez pu le voir dans les journaux de ce matin nous avons décidé de réagir face au silence assourdissant des Pouvoirs Publics sur les biocarburants.

Cette campagne de communication est là pour mettre en exergue la contribution de l'agriculture à la diminution des gaz à effet de serre.

Nous pouvons être fiers du développement de cette filière bioéthanol : une filière exemplaire.

Alors pourquoi, vous les Pouvoirs Publics, qui vous êtes engagés dès 2005 avec des objectifs ambitieux, êtes si en retrait ?

Pourquoi laissez-vous dire autant d'absurdités sur l'excellent produit qu'est le Bioéthanol?

Il faut réagir.

Nous faisons partie du bouquet énergétique de demain et nous devons l'assumer ensemble.

Le marché européen du Bioéthanol est en train de se développer. Sachons le protéger des importations sauvages en franchise de droits de douane. C'est indispensable. Sinon l'objectif d'une plus grande indépendance énergétique ne sera pas atteint, et nous dépendrons du Brésil. Sachons aussi prendre une position de leader sur le marché de l'Union européenne. C'est de la croissance verte qui contribue à la création de richesses et d'emplois pour la France.

Cette croissance verte dont votre collègue JL Borloo se gargarise à longueur de journée !

Il nous faut donc des objectifs clairs pour l'après 2010. Nous ne devons pas en rester à 7% en France, et pour cela, nous devons passer de l'E10 à l'E15 et relancer la filière E85.

D'autant plus que les biocarburants sont la seule solution immédiatement disponible pour réduire significativement les émissions de CO2 des transports automobiles.

De plus M. le Ministre, trouvez-vous normale cette fiscalité que l'on nous impose ?

Une énergie renouvelable avec zéro émission de carbone que l'on taxe plus que l'essence et à qui on impose la taxe carbone.

A croire que tout ce qui vient de l'agriculture est suspect... il nous faut courir le 100 mètres avec un sac de 100 Kg sur le dos.

M. le Ministre, avez-vous honte de parler du Bioéthanol ?

Défendre son bilan énergétique, vous pose-t-il un problème ?

Et valoriser ses atouts environnementaux et le considérer comme un élément de la croissance verte vous perturbe-t-il ?

Alors M. le Ministre, aidez-nous et faites-en une priorité de votre passage au Ministère de l'Agriculture. Au travers du Bioéthanol, c'est l'avenir de l'Agriculture avec la chimie verte que vous engagez. Il nous faut des volumes et une fiscalité juste.

* * *

*

Comme vous pouvez le constater, nous ne faisons pas de misérabilisme dans notre secteur. Nous sommes fiers d'avoir su gérer la réforme de 2005 qui était incontournable.

Par contre, nous n'accepterons aucune nouvelle réforme inutile.

Nous n'accepterons pas non plus, les impasses techniques agronomiques et nous nous battons pour avoir accès aux meilleures techniques de production.

Et nous défendrons les débouchés énergétiques car ils sont d'intérêt général.